



COMMUNE DE CRANVES-SALES

## Avis d'enquête publique relative à un crematorium

Par délibération du Conseil municipal n°2022-035 du 18 mai 2022, le conseil municipal a approuvé le principe de création d'un crematorium et le recours à une délégation de service public (DSP) sous forme de concession, pour une durée de 32 ans avec une période d'exploitation effective de 30 ans pour la construction et l'exploitation du crematorium.

Par délibération n° 2023-019 du 01 mars 2023, le conseil municipal a confié la conception, le financement, la construction et l'exploitation d'un crematorium à la société nouvelle de crémation (SNC). Une société dédiée à ce projet a été créée le 07/06/2023, la société d'exploitation du crematorium de Cranves-Sales. Par un avenant du 04/10/2023 la société d'exploitation du crematorium de Cranves-Sales s'est substituée dans ses droits et obligations à la société nouvelle de crémation.

Le projet consiste en la construction d'un crematorium sur le terrain communal, non bâti, non agricole, cadastré E2663a et E2664, situé dans la zone d'activités de Borly, au lieudit « les Tattes de Borly Nord » et desservi par la future rue des Cyprès.

Le terrain mis à disposition, dispose d'une surface de 4 400 m<sup>2</sup>, il est actuellement classé en zone UXc du PLU communal.

Le projet d'une surface bâtie de 597.5 m<sup>2</sup>, intègre dans sa partie technique un seul appareil de crémation. La partie publique comprend un espace d'accueil du public, un espace de cérémonie, une salle de visualisation et de remise de l'urne et un espace de convivialité. L'établissement est équipé de 50 places de stationnement. Le site propose également un jardin du souvenir et son espace de recueillement.

Le crematorium de Cranves-Sales a fait l'objet d'une étude de compatibilité soumise au transporteur GRTgaz qui a rendu un avis favorable le 03/08/2023 sous réserve que la conduite de gaz dite « Savoie » soit couverte sur un tronçon de 143 m.

L'autorité environnementale a dispensé le projet d'une évaluation environnementale, par décision du 29/09/2023.

Le projet a obtenu un permis de construire le 27/11/2023.

Par arrêté n° 2023-315 du 19/12/2023, Monsieur le Maire de Cranves-Sales a ordonné l'ouverture d'une enquête publique préalable à la création d'un crematorium à Cranves-Sales.

**L'enquête publique se déroulera du lundi 15 janvier 2024 au vendredi 16 février 2024 inclus.**

Monsieur Jean-Quentin Delval a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Cranves-Sales.

Ils seront tenus à la disposition du public du lundi 15 janvier 2024 au vendredi 16 février 2024 inclus, aux jours et heures d'ouverture du service de l'urbanisme de la mairie,

- le lundi de 13h30 à 17h00,
- les mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Le dossier est consultable sur le site internet de la commune de Cranves-Sales à l'adresse suivante :

<https://www.cranves-sales.fr/enquetes-publiques/>

Un accès gratuit au dossier est également garanti par la mise à disposition du public d'un ordinateur, en mairie, selon les heures d'ouverture mentionnées ci avant.

Chacun pourra transmettre ses observations relatives au dossier, pendant la durée de l'enquête uniquement :

- par oral, lors des permanences du commissaire enquêteur mentionnées à l'article suivant,
- par écrit, sur le registre d'enquête, en mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels du service de l'urbanisme de la mairie, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.
- en les adressant par écrit à l'adresse postale suivante : Enquête publique relative au crematorium de Cranves-Sales – Monsieur le commissaire enquêteur – Mairie de Cranves-Sales, 139 rue de la Mairie – 74380 CRANVES-SALES,
- en les transmettant par mail, à l'adresse suivante : [ep.crematorium.cranvessales@gmail.com](mailto:ep.crematorium.cranvessales@gmail.com).

Toutes les observations transmises par mail ou par courrier seront consignées dans le registre papier conservé en mairie.

Monsieur le commissaire enquêteur siègera à la mairie de Cranves-Sales et recevra le public pour y recueillir les observations aux jours suivants :

- Lundi 15 janvier 2024 de 14 heures à 17 heures
- Mercredi 24 janvier 2024 de 9 heures à 12 heures
- Samedi 03 février 2024 de 8 heures 30 à 11 heures 30
- Vendredi 16 février 2024 de 14 heures à 17 heures

A l'expiration de l'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un mois après la clôture de l'enquête pour transmettre au maire de la commune de Cranves-Sales le dossier avec son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, en mairie (heures d'ouverture du service de l'urbanisme) et sur le site internet de la commune, pendant une durée d'un an.

Le présent avis sera affiché notamment en mairie et publié dans les supports suivants, au moins 15 jours avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de l'enquête :

- panneaux réglementaires d'affichage municipal situés dans les différents hameaux de la commune,
- panneau lumineux situé dans le centre bourg,
- site internet : [www.cranves-sales.fr](http://www.cranves-sales.fr),
- sur le site du futur crematorium.